



Communauté de Communes

**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

1 Avenue de la Gare

BP 50014 16110 La Rochefoucauld en Angoumois

spanc@rochefoucauld-perigord.fr

POUR VOTRE INFORMATION

À lire attentivement afin de compléter correctement votre dossier de demande !

PIÈCES À FOURNIR

/1/ La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée.

/2/ Un plan de situation (1/25 000 à 1/10 000).

/3/ Un plan de masse (1/500 à 1/200) précisant :

> *fond cadastral téléchargeable sur :*
<https://www.geoportail.gouv.fr> ou sur
<https://www.cadastre.gouv.fr>

- La position de l'habitation (future ou existante) par rapport aux limites de propriétés et des habitations voisines
- La distance entre l'installation d'assainissement et l'habitation, les limites de propriétés, la végétation et les habitations voisines
- L'emplacement des installations d'assainissement non collectif (regards, traitements primaire et secondaire, ventilations, exutoire (le cas échéant) ...)
- La position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux à proximité (dans un rayon de 50 km) ;

- Le sens de la pente et l'aménagement du terrain (accès, parkings, piscine...);

- La position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

UN EXEMPLE DE PLAN À FOURNIR
VOUS EST PROPOSÉ AU RECTO

/4/ Rapport de l'étude de sol et définition de la filière d'assainissement

Cette étude réalisée par un bureau d'étude spécialisé et à la charge du pétitionnaire est obligatoire pour :

- Les autres établissements : restaurant, hôtel, camping, salle des fêtes, permis de construire groupé, lotissement, école, gîte, ...
- Les installations se situant dans les périmètres de captages rapprochés
- Les puits d'infiltration sur la base d'une étude hydrogéologique
- Les installations se situant en zone inondable

CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

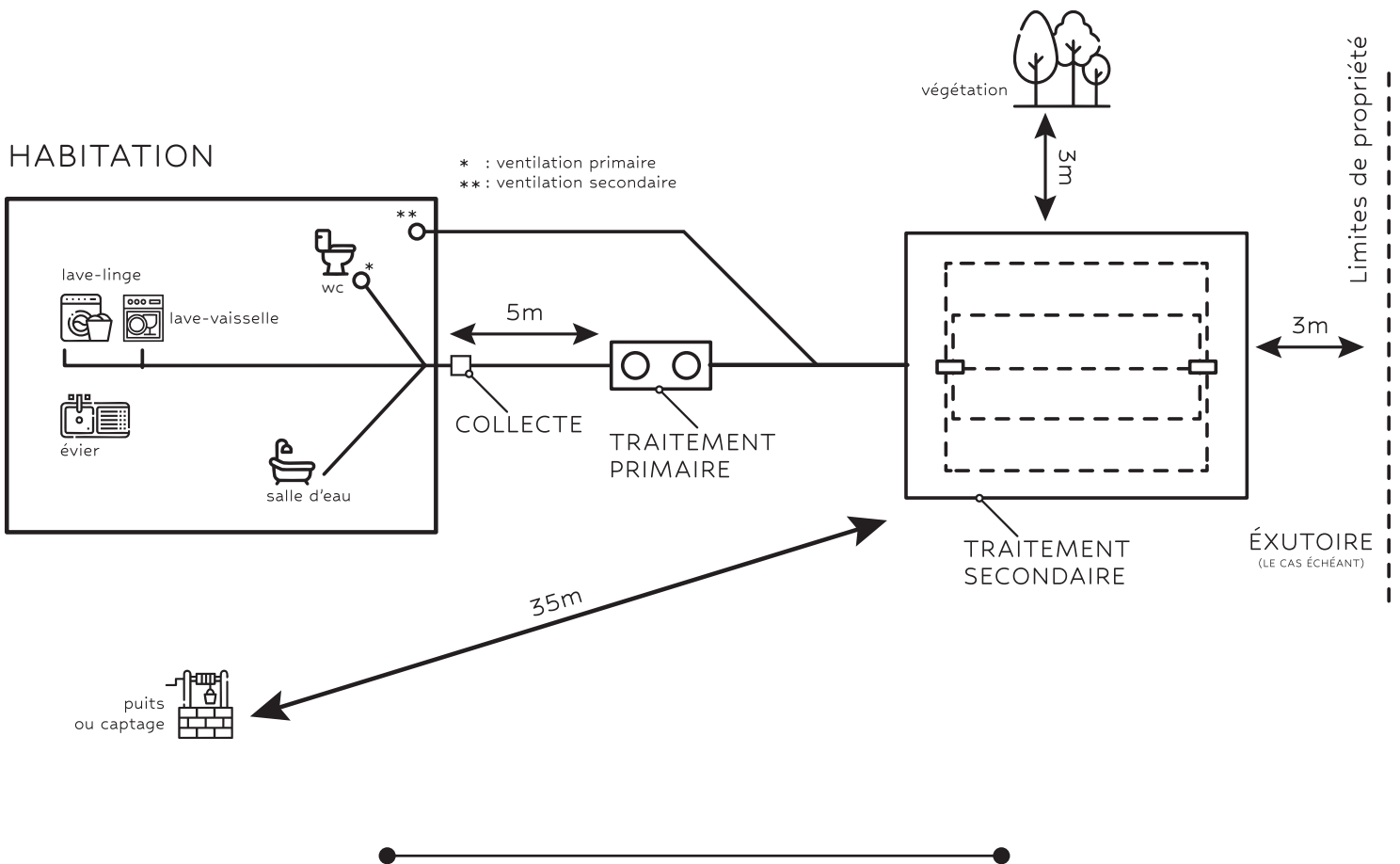
(Voir le guide de l'Assainissement Non Collectif téléchargeable sur : www.rochefoucauld-perigord.fr)

ATTENTION : Une installation d'assainissement se compose d'un dispositif de traitement primaire et d'un dispositif de traitement secondaire.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

Le SPANC n'est pas responsable de la filière. Il se réserve le droit de demander au propriétaire, à la charge de ce dernier, une étude particulière permettant de déterminer la filière d'assainissement adaptée au projet et aux différentes contraintes du terrain ou tout autres éléments jugés utiles à l'instruction du dossier.

EXEMPLE DE PLAN À FOURNIR



Votre demande est à adresser au :

SPANC

1 avenue de la Gare / BP 50014
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

Contact :

Tél. 05 45 63 14 74

spanc@rochefoucauld-perigord.fr



Communauté de Communes

**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**



Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

FORMULAIRE

à transmettre au :
SPANC
(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Date de la demande : ____/____/____/

PROPRIÉTAIRE/DEMANDEUR

Nom

Prénom Tél.

Adresse actuelle

..... Adresse mail

Commune

Code postal

(cadres réservés au service)

Dossier ADS :

Référence ASS :-.....-.....

NATURE DU PROJET

Permis de construire [] Déclaration de travaux [] Réhabilitation de l'assainissement []

LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX

Rue ou lieu-dit Superficie totale de la parcelle
..... Superficie disponible pour l'installation
Commune d'assainissement
Code postal Êtes vous propriétaire :
N° parcelle(s) cadastrales OUI [] / NON []
..... (Si non, merci d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire
de la parcelle et de la joindre à la demande)
Section

CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

Maison d'habitation individuelle
Habitation principale [] Habitation secondaire [] Location permanente []

Nombre de chambres	Nombre de pièces de vie (salon, salle à manger ...)	Autre (bureau, salle de jeux ...)
Soit pièces principales (pièce principale = pièce destinée au séjour ou au sommeil)		

Nombre de WC	Nombre de salles de bain	Nombre de lave linges	Nombre de laves mains	Nombre de cuisines	Autre <small>(évier sous-sol, cuisine d'été)</small>

Nombre d' occupants
>> Autres types de locaux (gîtes, restaurants, chambre d'hôtes, établissements recevant du public...)
Préciser :

Alimentation en eau potable :
Réseau d'eau public [] Puits ou captage déclarés [] Autre []

Destination des eaux pluviales (infiltration, rejet de surface, récupération, ...) :
.....
.....

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Pente du terrain : Faible (<5%) / Moyenne (entre 5 et 10%) / Forte (>10%)

Nature du sol entre 1,0 m et 1,5 m de profondeur

(pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études)

terre végétale / sable / roche calcaire / roche granitique / argile

Observations :

.....
.....
.....

Existe-t-il une nappe d'eau à moins de 1 m du fond du système d'assainissement prévu ?

OUI / NON

Existe-t-il un captage d'eau (puits) dans un rayon de 35 m du dispositif de traitement prévu ?

OUI / NON

- Si oui, est-il déclaré en mairie : OUI / NON

- Est-il utilisé pour la consommation humaine : OUI / NON

CONCEPTEUR / INSTALLATEUR

Concepteur (bureau d'étude, architecte, constructeur, ...)	Installateur
Nom :	Nom :
Tél :	Tél :
Adresse :	Adresse :
Mail :	Mail :

Le maître d'ouvrage (particuliers...) est en droit d'obtenir la confirmation que les constructeurs de l'installation d'ANC sont assurés, non seulement au titre de leurs activités en assainissement non collectif, mais aussi pour la technique mise en œuvre.

CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Vous référer au guide de l'Assainissement Non Collectif téléchargeable sur www.rochefoucauld-perigord.fr

1) Dispositifs de prétraitement et traitement primaire

Dispositif de prétraitement ou de traitement primaire	Volume	Type d'eaux	Pose particulière
Bac dégraisseur (facultatif) l	<input type="checkbox"/> pour les eaux de cuisine <input type="checkbox"/> pour toutes les eaux ménagères	
Fosse toutes eaux m ³		<input type="checkbox"/> dalle d'ancrage <input type="checkbox"/> dalle de répartition des charges
Autre (préciser)			

Ventilation secondaire en diamètre 100 mm
/ Position :
/ Type d'extracteur :

Ventilation primaire en diamètre 100 mm
/ Position :
/ Type de chapeau :

2) Dispositifs de traitements secondaires

Sol perméable (infiltration dans le sol)

Dispositif de traitement	Nombre de tranchées	Profondeur	Longueur x Largeur	Superficie
Tranchées d'épandage`	 m	 ml
Lit d'épandage	 m m x m m ²
Filtre à sable vertical non drainé	 m m x m m ²

Sol imperméable (Compléter la partie 4) Évacuation des eaux usées traitées)

Dispositif de traitement	Profondeur	Longueur x Largeur	Superficie	Imperméabilisé ?
Filtre à sable vertical non drainé m m x m m ²	

Sol avec remontées de nappe ou sol inondable
 (Si drainé, compléter la partie 4) Evacuation des eaux usées traitées)

Dispositif de traitement	Surface au sommet	Surface à la base	Semi-enterré	Drainé ?
Terre d'infiltration m ² m ²		

3) Autre dispositif

Filière agréée
 (Compléter la partie 4) Evacuation des eaux usées traitées et joindre un descriptif du disposi-

Type de dispositif	<input type="checkbox"/> Filtre compact / <input type="checkbox"/> Filtre planté / <input type="checkbox"/> Microstation
Nom du dispositif`	
Fabricant	
Numéro d'agrément	
Nombre d'EH	
Pose particulière	<input type="checkbox"/> Dalle d'ancrage / <input type="checkbox"/> Dalle de répartition des charges <input type="checkbox"/> Sable stabilisé / <input type="checkbox"/> Puits de décompression <input type="checkbox"/> Drainage périphérique

- Toilettes sèches Oui Non

- Poste de relevage Oui Non / sur eaux brutes eaux prétraitées eaux traitées

- Autre (préciser).....

4) Évacuation des eaux usées traitées

Par infiltration dans le sol en place (à privilégier)

Infiltration dans le sol en place (à privilégier)	Profondeur	Dimensions	Superficie
Tranchée(s) d'infiltration m	soit tranchée(s) x m ml
Lit d'infiltration m	soit m x m m ²

Rejet en milieu hydraulique superficiel

Fossé communal Fossé départemental Réseau d'eaux pluviales communal

Réseau d'eaux pluviales départemental Autres (cours d'eau, ...)

(Joindre obligatoirement une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire.

Une étude particulière pourra être demandée afin de démontrer qu'aucune autre solution n'est envisageable.)

Puits d'infiltration (fournir une étude hydrogéologique)

Autre (préciser)

POUR INFORMATION

RESPECTER LES DISTANCES MINIMALES SUIVANTES :

- à plus de 5 m de tout ouvrage fondé
- à plus de 3 m de toute limite séparative de voisinage
- à plus de 35 m d'un captage d'eau déclaré (sauf dérogation du SPANC)

RESTRICTIONS D'USAGE :

Hors zone de circulation et de stationnement de tous véhicules ;
Hors zone de culture, potager, plantation et élevage ;
Hors zone de stockage de charges lourdes (bois, piscine hors-sol...)
Hors zone imperméabilisée à l'air et à l'eau (goudron, bâche...).

Il peut exister d'autres contraintes particulières propres à certains dispositifs (se référer aux fiches techniques des fabricants).

ENTRETIEN :

La qualité du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

ENGAGEMENT

Le propriétaire/demandeur soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- Ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier ;
- Réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé ;
- Prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs ;
- Payer la redevance selon les tarifs fixés par délibération ;
- Avoir pris connaissance du règlement de service.

À le

Signature du propriétaire/demandeur